



JOURNAL DES AGENTS PUBLICS ET SALARIÉS DU SECTEUR DE LA DÉFENSE

Yes MEETING à l'ENTRÉE



Édito du Secrétaire général



Sommaire

- 4 Meeting FO Défense du 9 septembre 2025
« Bienvenue chez vous, à la Confédération ! »**
- 6 PLF 2026 : un coup fatal porté à la Fonction publique**
- 9 Des économies sur le dos des agents... Quoi qu'il en coûte !**
- 12 Regards croisés :
Olivier Hussard**
- 14 Sur le terrain :
Mobilisation du 18 septembre**

Directeur de publication : Valéry Michel
Comité de rédaction : Mohamed Ali Anfi, Grégory Raffini, Sandrine Couet, Thierry Demange
Rédactrice en chef : Anne Khaznadar
Rédaction des articles : Anne Khaznadar, Mohamed Ali Anfi, Isabelle Roger-Mourey
Infographie : Magali Lemoine
Crédit photo : FO Défense - Adobe stock
Commission paritaire : ISSN 2107 6499
CCPAP 0913 S 06589
Impression : PMS

FEDIASA FO
46 rue des Petites écuries, 75010 Paris
www.fodefense.fr

Meeting de rentrée

Une nouvelle rentrée, une rentrée sous le poids de l'austérité et de la casse sociale...

Difficile de dire si la période est plus dure qu'avant ; quoi qu'il en soit, à chaque époque son lot de difficultés pour les salariés car, s'il y a bien une chose qui ne change pas, c'est la nécessité de se battre pour la justice sociale et c'est bien là le rôle d'un syndicat libre et indépendant, FO.

Crises internationales, crises économiques, crises politiques, crises sociales, crises environnementales...

Et pendant ce temps-là, au moins 211 milliards d'euros d'aides aux entreprises sans contrepartie, sans aucun contrôle, un cadeau au capital et toujours plus d'efforts demandés aux salariés de ce pays, aux agents publics, aux agents du ministère des Armées. Alors que, comme le rappelle la communication de la FGF en se basant sur les chiffres de la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique), il manque 31,5 % sur chaque traitement d'agent public à la fin du mois !

Au moment de l'écriture de cet édit, le ministre des Armées démissionnaire, aujourd'hui Premier ministre, a du mal à constituer son gouvernement... on se demande même si ce gouvernement aura l'occasion de gouverner le pays.

Si FO n'est pas là pour faire tomber un président de la République, un Premier ministre ou un ministre des Armées, nous avons le mandat d'exiger la satisfaction de toutes nos revendications, et ce quels que soient les gouvernements.

Et les 64 000 agents civils du Minarm dans tout ça ?

La fédération, conformément à la résolution du congrès de Pau, continue à œuvrer, de manière organisée, sur les sujets du quotidien des agents, tels que la rémunération, les effectifs, les conditions de travail. Et parfois, pour ne pas dire souvent, c'est face à une administration « dysfonctionnante » et mettant à mal les droits les plus fondamentaux, comme par exemple la hiérarchie des normes et la nécessité d'un dialogue social franc et direct.

Le meeting du 9 septembre a été l'occasion d'évoquer l'ensemble des sujets ; le secrétaire général de la confédération FO, Frédéric SOUILLOT faisant l'actualité sociale du pays, le secrétaire général de la FGF Christian GROLIER celle de la Fonction publique, et moi-même l'actualité sociale du champ de compétences de la fédération.

Ce meeting fait date dans l'histoire de notre fédération. C'est la première fois qu'un tel évènement était organisé, et ce fut une réussite. Plus de 140 militants ont répondu présents et, au vu des retours, en sont ressortis motivés.

Le poids d'une fédération, c'est la force de ses syndicats.

C'est dans cette dynamique que la fédération a appelé à la grève du 18 septembre, relayant ainsi l'appel intersyndical de la confédération.

Amitiés,

Valéry Michel
Secrétaire général

Meeting FO Défense du 9 septembre 2025

« Bienvenue chez vous, à la Confédération ! »

Le tout premier meeting de la fédération FO Défense s'est tenu le mardi 9 septembre 2025 à la Confédération CGT-Force Ouvrière. Une réunion des militants d'autant plus symbolique qu'elle s'est déroulée dans la salle Léon-Jouhaux, sous le regard attentif et bienveillant du fondateur de la CGT-FO.

Près de 140 militants motivés : représentants de la Fédération en région, élus des CSA, SGUS... ont répondu présents à ce rassemblement empreint d'échanges et de convivialité qui sont aussi l'essence du syndicalisme.

« *Le but premier de ce meeting, c'est bien la défense des intérêts des agents qui font confiance à notre fédération* » a déclaré Valéry MICHEL, secrétaire général de FO Défense, en ouverture de ce rassemblement. « *Malgré l'effort budgétaire porté par le gouvernement à la Défense, celui-ci n'est malheureusement pas destiné à l'amélioration des salaires du personnel civil et des conditions de travail* », a-t-il martelé ensuite avant de rappeler les



Valéry MICHEL,
secrétaire général de FO Défense

trop nombreuses suppressions de postes (54 000 rien qu'avec la RGPP) et la baisse de 31,5 % du pouvoir d'achat des agents depuis les années 2000.

Le secrétaire général de la CGT-Force Ouvrière, Frédéric SOUILLOT a amplement souligné l'immense vague de mécontentement qu'entraîne actuellement la situation sociale du pays.

Les travailleurs « *subissent systématiquement des remises en cause de leurs droits et de leur protection sociale* ».



Frédéric SOUILLOT,
secrétaire général de la CGT-FO

Après avoir rappelé son soutien à la Fonction publique, le leader syndicaliste, qui n'hésite pas à parler de violence sociale, a appelé à une mobilisation massive le 18 septembre contre les politiques d'austérité, pour l'augmentation

des salaires et pour l'abrogation de la réforme des retraites.

Même constat et même colère de la part de Christian GROLIER. Baisse de la rémunération en cas d'arrêt maladie, gel du point d'indice, suppression de la GIPA, smicardisation des grilles indiciaires, le secrétaire général de la Fédération Générale des Fonctionnaires a dénoncé une politique d'austérité de plus en plus agressive et souligné la stigmatisation aussi outrancière qu'inacceptable des agents publics.



Christian GROLIER,
secrétaire général de la Fédération
Générale des Fonctionnaires

À ses yeux, le 18 septembre n'aura été que la riposte à ces politiques d'austérité pour faire valoir nos droits et améliorer notre pouvoir d'achat.

Après un déjeuner donnant libre cours aux échanges entre militants, les secrétaires fédéraux ont présenté le travail réalisé depuis le congrès de Pau. Dans la perspective du développement syndical et des élections professionnelles qui se tiendront du 3 au 10 décembre 2026,

l'accent a été porté sur les outils de communication : livret d'accueil, nouveaux sites intradef et internet entièrement refondus et modernisés, FOE et marque-pages à destination des représentants syndicaux. Quelque 350 communiqués, flashes info, déclarations liminaires et compte rendus ont marqué la première année de la nouvelle mandature à FO Défense.

L'utilisation des réseaux sociaux est envisagée à court terme en vue de répondre au mieux au mode de communication des plus jeunes.

Enjeu majeur au sein de la Fédération, la formation des militants a été au centre des préoccupations des secrétaires fédéraux. FO Défense s'est dotée d'un nouveau formateur, Loïc LE RU. Des formations FO Défense sur les contractuels, destinées aux représentants syndicaux sont également proposées.

Le meeting s'est achevé sur une nouvelle prise de parole de Frédéric SOUILLOT : « *Les travailleuses et travailleurs exprimeront leur rejet des mesures de violence sociale et leur exigence de justice sociale et fiscale !* » par la mobilisation interprofessionnelle du 18 septembre et par un préavis de grève, déposé dès la fin juillet, pour la période allant du 1^{er} septembre au 30 novembre.

Une journée galvanisante, qui sera reconduite l'année prochaine.

Anne Khaznadar



PLF 2026 : un coup fatal porté à la Fonction publique

Le Premier ministre sortant François BAYROU avait présenté les grandes lignes des projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale pour 2026. Le constat était sans appel : l'austérité version béarnaise était encore plus brutale que celle de ses prédécesseurs. Une fois de plus, ce sont les salariés, et notamment les agents publics, qui doivent payer la facture.



Deux jours fériés supprimés : produire plus, mais pour qui ?

Le gouvernement BAYROU prétendait vouloir « produire plus » en supprimant deux jours fériés. Pour la Fonction publique, cette logique était absurde : nos missions ne se résument pas à de la production marchande. Cette mesure devait entraîner un allongement du temps de travail sans contrepartie, avec un impact direct sur la vie personnelle des agents.

Le tout nouveau Premier ministre, Sébastien LECORNU a, dès sa nomination, annoncé qu'il revenait sur la suppression des deux jours fériés.

Il ne s'est pas encore prononcé sur les autres mesures envisagées par le gouvernement précédent.

Une année blanche : gel des prestations et des salaires

Le projet de budget pour 2026 prévoit une reconduction pure et simple du budget 2025 avec pour conséquence directe le gel des prestations sociales, le gel des salaires et du point d'indice pour la troisième année consécutive et aucune mesure catégorielle. Avec l'inflation, cela signifie une baisse nette du pouvoir d'achat pour tous les agents publics, lequel a déjà fortement diminué depuis 2000 (- 31,5 %).

Suppression massive de postes : une saignée sans précédent

Le Gouvernement annonce 3 000 suppressions de postes dès 2026 dans la Fonction publique d'État. Et à partir de 2027, ce sera pire : un fonctionnaire sur trois partant à la retraite ne sera pas remplacé. Pour rappel, en 2022, il y a eu 70 200 départs en retraite dans l'État : cela représenterait 23 400 postes supprimés chaque année. C'est une saignée historique, avec des conséquences dramatiques

sur les conditions de travail et la continuité du service public.

Doublement des franchises médicales : une mesure injuste

Le doublement des franchises médicales va encore pénaliser les salariés et agents publics, en réduisant leur accès aux soins.



FO a fortement dénoncé le coût élevé de la protection sociale complémentaire (PSC), notamment pour les enfants et conjoints.

Pour les agents publics, le constat est alarmant :

- gel du point d'indice pour la 3^e année consécutive ;
- aucune revalorisation catégorielle ;
- suppression de 3 000 postes en 2026 et des dizaines de milliers d'autres à partir de 2027 ;

- grille indiciaire toujours bloquée au niveau du SMIC ;
- pénalisation financière en cas d'arrêt maladie (10 % de perte de rémunération) ;
- fermeture d'agences avec 1 500 postes supprimés.



Les personnels civils du Minarm ne seront pas épargnés

Les 64 000 personnels civils (PC) du ministère des Armées ne seront pas épargnés par cette politique d'austérité drastique. En effet, la hausse du budget du ministère ne signifie nullement la hausse de leur traitement et salaire. Pire encore : la nécessité d'adapter le format des armées au nouveau contexte international aura pour conséquence de nouvelles transformations, de

nouvelles rationalisations car les effectifs actuels même en légère hausse ne suffiront pas pour accomplir l'ensemble des missions.

Il faut donc craindre une diminution des effectifs, notamment dans les métiers du soutien, et un repliement vers des métiers dits opérationnels.

Les agents subissent déjà en plus des mesures défavorables que subissent tous les agents publics (suppression de la GIPA, baisse de 10% de l'indemnisation des CMO, gel du point d'indice...) :

- une baisse du CIA pour beaucoup de fonctionnaires ;
- des revalorisations des contractuels gelées, puis dégelées *in extremis* sans concertation avec les organisations syndicales ;
- une réduction nette des aides aux personnels restructurés malgré des transformations de plus en plus nombreuses ;
- des conditions de travail dégradées par un accord QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail) déjà moins favorable que dans d'autres ministères.

Les personnels civils du Minarm seront donc pleinement mis à contribution, au même titre que l'ensemble des fonctionnaires de l'État.

FO se mobilise

Certes, le tout nouveau gouvernement reculera sans doute afin d'éviter la censure et donc son renversement. Cela étant, et face à cette attaque sans précédent, la confédération FO et la FGF-FO ont préparé la mobilisation du 18 septembre, en coordination avec toutes les fédérations dont FO Défense.



C'est près d'un million de personnes qui se sont rassemblées dans les rues de l'hexagone pour manifester leur colère contre les politiques des gouvernements successifs de MACRON et la réforme de la retraite.

Face à la menace d'une nouvelle dissolution de l'Assemblée, le nouveau Premier ministre, Sébastien LECORNU, a annoncé son intention de rencontrer à nouveau les organisations syndicales dans les prochains jours. Il souhaiterait inscrire leurs revendications sur la justice sociale et fiscale au cœur des échanges engagés depuis son arrivée à Matignon.

Pour FO, il n'est plus temps d'attendre. La centrale syndicale a déposé un préavis de grève du 1^{er} au 30 novembre aux fins d'une mobilisation massive de tous.



Isabelle Roger-Mouret



Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits SOCRAM BANQUE, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)

Des économies sur le dos des agents... Quoi qu'il en coûte !



12 milliards par an. C'est le dernier chiffre annoncé dans la presse au sujet du coût des arrêts maladie en France, secteurs publics et privés confondus. Si le déficit de la sécurité sociale est mis en avant, c'est la responsabilité des actifs, pas assez nombreux, vieillissants pour la plupart et trop souvent malades, selon le Gouvernement, qui est pointé du doigt.

Il n'en fallait pas davantage pour justifier une réforme des conditions de rémunération des agents publics placés en congé de maladie ordinaire.

Ainsi, depuis de la loi de finances 2025 et le décret n° 2025-197 du 27 février 2025, les agents publics, fonctionnaires et contractuels, voient leur rémunération réduite de 10% lorsqu'ils sont en congé de maladie ordinaire.

Cette réduction concerne le traitement indiciaire, les primes et la NBI. Seul le supplément familial de traitement et l'indemnité de résidence sont versés à 100 %.

Pour le moment, les congés longue maladie et longue durée ne sont pas touchés pour les fonctionnaires et les ouvriers de l'État, ni le congé de grave maladie pour les agents contractuels.

Mesure profondément injuste contre laquelle FO Défense se tient vent debout parce qu'elle ne réglera en rien le prétendu « absentéisme » dans la Fonction publique, d'ailleurs très exagéré par rapport à celui du secteur

privé. Selon la DGAFP, le nombre moyen de jours d'arrêt maladie dans la Fonction publique serait même inférieur à celui du secteur privé : 10,3 jours par salarié, dans le privé en 2023, 8,9 jours par salarié dans la Fonction publique d'État.

Cette nouvelle mesure gouvernementale permettrait d'économiser 900 millions d'euros. On est encore loin des 12 milliards d'économies à réaliser. Cette mesure s'inscrit en réalité dans une politique d'austérité plus globale qui ne cesse de réduire le pouvoir d'achat des agents, détériore leurs conditions de vie et les traite comme de simples variables d'ajustement budgétaire. FO Défense est claire sur le sujet. Elle revendique le retrait immédiat de cette décision injuste qui n'a d'autre objectif que de stigmatiser une nouvelle fois les agents publics.

Baisse du plafond des IJSS et report de la subrogation : les contractuels dans le rouge !

Une deuxième mesure est effective depuis le 1^{er} avril 2025 : la baisse de l'indemnisation des

arrêts maladie par la sécurité sociale. Cette fois, seuls les agents contractuels sont concernés puisque la mesure concerne le champ du régime général.

Pour mieux en comprendre l'impact de la mesure, revenons à la règle de départ : un agent contractuel en arrêt maladie perçoit des Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale (IJSS) à hauteur de 50 % de sa rémunération mensuelle brute et seulement au 4^e jour de l'arrêt maladie en raison du « délai de carence », normalement compensé financièrement par le ministère pour les deux premiers jours.

Depuis le 1^{er} avril 2025, les IJSS sont plafonnées à une somme correspondant à 1,4 smic maximum, (41,47 € par jour), contre 1,8 smic auparavant.

La perte est sévère pour les contractuels.

L'employeur est censé compenser le reste pour atteindre au moins 90 % du salaire de l'agent. Du moins, le premier mois, lorsque l'agent contractuel bénéficie d'un minimum de 4 mois d'ancienneté.

Dans le secteur privé, une mutuelle obligatoire est souvent prévue pour compléter la part du revenu qui n'est pas versée par l'assurance maladie.

Dans la Fonction publique, la mise en place de la subrogation pour les contractuels, via la PSC, initialement prévue au 1^{er} juillet 2025 par le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024, garantissait la fin des trop-perçus et leur corège de situations économiques et sociales parfois dramatiques.

Comme pour les fonctionnaires, le dispositif permet en effet de verser directement les IJSS à l'employeur, plutôt que de les verser directement à l'agent qui doit ensuite les rembourser.

Reporter la subrogation des contractuels du 1^{er} juillet 2025 au 1^{er} janvier 2027, c'est leur porter un coup de poignard.

Les salariés les plus jeunes et les plus fragiles sur le marché de l'emploi sont les premiers pénalisés. Un agent contractuel de niveau III, nouvellement em-

bauché au Minarm, rémunéré au SMIC, ne touchera que 50 % du salaire journalier de base, calculé sur la moyenne des trois derniers salaires bruts avant l'arrêt de travail.

Cette fois, c'est une économie de 600 millions d'euros sur la dette publique, secteurs public et privé confondus qui sera réalisée quoi qu'il en coûte, en termes de vie décente.

D'autres pistes sont explorées pour endiguer l'endettement de la France sur le dos de ses actifs. Le délai de carence pourrait passer de un à trois jours dans la Fonction publique, voire 6 jours dans les secteurs publics et privés.

Anne Khaznadar
Mohamed Ali Anffif

ANALYSE FO DU RSU 2024 SUR L'ABSENTÉISME POUR RAISON DE SANTÉ

L'augmentation des absences pour **congés de maladie ordinaire** (CMO), mais aussi les **congés longue maladie** (CLM) et **congés longue durée** (CLD) est plus marquée chez les catégories C et les agents de plus de 50 ans, catégories déjà fragilisées par des carrières plus pénibles et moins rémunératrices.

Le RSU 2024 montre que près de 11 % des personnels civils ont connu au moins un passage au demi-traitement en 2023.

Un système injuste et pénalisant

Ces pertes de rémunération entraînées par les mesures gouvernementales frappent en priorité les agents déjà vulnérables :

- Catégorie C ⇒ plus de jours d'absence en moyenne et moindre couverture complémentaire ;
- Agents des métiers exposés (logistique, maintenance, soutien, santé) ;
- Contractuels qui subissent en outre une baisse du taux de remboursement des indemnités journalières de la Sécurité sociale.

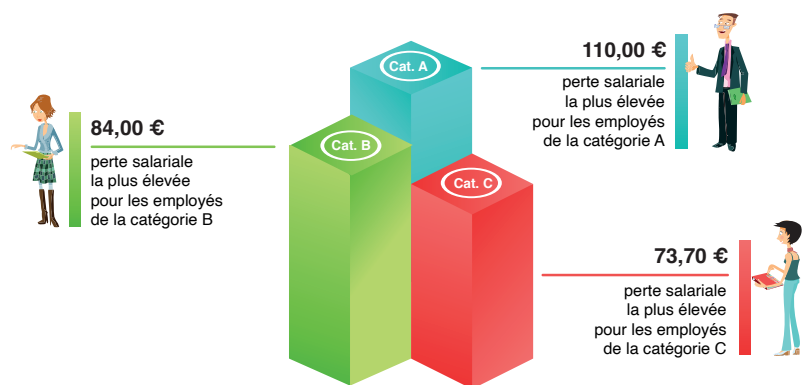
FO Défense souligne la double peine infligée aux agents :

- Travailler dans des conditions dégradées qui génèrent plus de maladies et d'accidents.
- Être pénalisé financièrement lorsqu'on est malade.

FO Défense dénonce ces mesures impactant directement les agents publics. La maladie n'est pas un choix et ne doit pas se transformer en sanction financière pour les personnels civils du ministère des Armées.

lire le communiqué de la FGF sur les arrêts maladie : <https://www.fo-snfoc.fr/wp-content/uploads/2025/03/20250307-Communique-FGF-Arret-maladie.pdf>

PERTE SALARIALE POUR LE 1^{er} JOUR DE MALADIE, PAR CATÉGORIE



Calcul réalisé sur la base du traitement d'un fonctionnaire de 20 ans d'ancienneté, ce qui correspond à l'ancienneté moyenne dans les trois versants de la Fonction publique (État, hospitalière et territoriale).

Tableau récapitulatif - CMO, CLM, CLD

Type de congé	Conditions d'octroi	Rémunération (CMO à partir du 1 ^{er} mars 2025)	Durée max. / Particularités
OUVRIER D'ÉTAT			
CMO (congé de maladie ordinaire)	Tout arrêt maladie ordinaire, après carence d'un jour	Premier jour : jour de carence (non rémunéré) – 1 ^{er} -3 ^e mois : 90 % du traitement (au lieu de 100 %)* – 9 mois : 50 % du traitement (inchangé)* * Les primes et indemnités non comprises dans le salaire sont maintenues dans les mêmes proportions	Art 15 du décret n° 2025-694 du 23 juillet 2025 portant diverses dispositions applicables aux personnels ouvriers de l'État en matière de congés
CLM (congé longue maladie)	Maladie grave nécessitant des soins prolongés	– 3 ans maximum – 1 an à plein salaire * – 2 ans à 60 % du salaire * * Les primes et indemnités non comprises dans le salaire sont maintenues à 33 % la première année et 60 % les deux années suivantes	Art 19 et 20 du décret 2025-694 du 23 juillet 2025 portant diverses dispositions applicables aux personnels ouvriers de l'État en matière de congés
CLD (congé longue durée)	Maladie très grave, invalidante	– 3 ans maximum – 1 an à plein salaire * – 2 ans à 60 % du salaire * * Les primes et indemnités non comprises dans le salaire sont maintenues à 33 % la première année et à 60 % les deux années suivantes	Art 19 et 20 du décret 2025 – 694 du 23 juillet 2025 portant diverses dispositions applicables aux personnels ouvriers de l'État en matière de congés
FONCTIONNAIRE			
CMO (maladie ordinaire)	Tout arrêt maladie ordinaire, après carence d'un jour	– Premier jour : jour de carence (non rémunéré) – 1 ^{er} -3 ^e mois : 90 % du traitement (au lieu de 100 %) – Mois 4 à 12 (si prolongé) : 50 % du traitement (inchangé)	Règles appliquées aux arrêts débutant à compter du 1 ^{er} mars 2025, y compris les prolongations Les CMO commencés avant le 1 ^{er} mars restent régis par l'ancienne règle (100 % puis demi-traitement) jusqu'à leur terme
CLM (longue maladie)	Maladie grave nécessitant des soins prolongés	Règle identique aux CLM des Ouvriers d'État	Décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'État. Le CLM conserve ses modalités de rémunération, non impactées par la réforme CMO
CLD (longue durée)	Maladie très grave, invalidante	Maintien du plein traitement indiciaire (sans les primes) pendant 3 ans, puis 50 % du traitement indiciaire (sans les primes) pendant 2 ans	Le CLD également non concerné par cette réforme
ASC CDD ou CDI			
CMO (maladie ordinaire)	Tout arrêt maladie ordinaire, après carence d'un jour	– Premier jour : jour de carence (non rémunéré) Si 4 mois d'ancienneté au moins : – 1 ^{er} -3 ^e mois : 90 % du traitement (au lieu de 100 %) – Mois 4 à 12 (si prolongé) : 50 % du traitement (inchangé) IJSS : plafonnées à 1,4 SMIC (contre 1,8)	Règles appliquées aux arrêts débutant à compter du 1 ^{er} mars 2025, y compris les prolongations Les CMO commencés avant le 1 ^{er} mars restent régis par l'ancienne règle (100 % puis demi-traitement) jusqu'à leur terme Règle appliquée à compter du 1 ^{er} avril 2025
CGM (congé grave maladie)	Maladie grave, invalidante et nécessitant des soins prolongés	Règle identique aux CLM des Ouvriers d'État	Décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'État

Olivier HUSSARD

À FO, j'ai rencontré des gens avec de vraies valeurs syndicales



Olivier HUSSARD, 51 ans, travaille dans le domaine des ressources humaines du personnel civil depuis 2002. Il a accepté de se soumettre à l'interview de FOE.

FOE : Depuis combien de temps es-tu militant à FO et pourquoi avoir choisi FO ?

O. HUSSARD : Je suis sympathisant depuis 2003 et adhérent depuis 2005.

Dans une précédente carrière professionnelle, j'étais délégué syndical dans une autre organisation syndicale. La logique aurait voulu que je rejoigne cette même OS à mon arrivée au ministère mais la trahison des fonctionnaires sur la réforme des retraites par ce syndicat en 2003 et la rencontre avec un formidable militant FO des transmissions à Lille (encore merci Didier GRUAU) m'ont conduit à rejoindre FO Défense. J'ai d'emblée été conquis par le slogan de FO : « libre et indépendant ».

Pour moi, seule FO Défense, qui n'est pas inféodée à un parti politique, est légitime pour défendre les intérêts des agents publics du ministère des Armées. J'ai rencontré des personnes extraordinaires, désintéressées et avec des vraies valeurs syndicales.

FOE : Quelles responsabilités as-tu occupées au sein de FO ?

O. HUSSARD : J'ai cumulé divers mandats locaux comme élu au CHSCT, élu au CSA de BDD, délégué d'établissement, mais également des mandats régionaux en tant qu'élu en CAPL, puis nationaux en qualité d'élu au CTR SCA (puis CSA SCA), élu en CAP des catégorie B et membre du bureau du SNPAD. Depuis le congrès de PAU, j'ai été nommé Interlocuteur CMG adjoint du périmètre CMG de Metz.

FOE : Tu as été responsable RH pendant 23 ans. As-tu vu des changements significatifs au sein des agents depuis 20 ans ?

O. HUSSARD : À mon sens, la RGPP et la création des Bases de Défense en 2009-2010 ont marqué un véritable tournant pour le personnel.

La nouvelle organisation mise en œuvre sous l'ère Sarkozy a profondément modifié l'organisation ; les responsabilités ont été diluées, les divers métiers transférés chez différents employeurs...

Depuis cette date, l'instruction ministérielle 35 qui régissait les rôle et place du personnel civil a littéralement volé en éclat. Les conditions de travail se



sont dégradées notamment à cause du sous-effectif et des multiples réorganisations. La reconnaissance de l'expertise du personnel civil est moins forte et la concurrence avec le personnel militaire est exacerbée, y compris sur des postes non opérationnels.

FOE : Selon ton expérience, la loi du 6 août 2019 et ses LDG ont-elles changé les comportements des agents au travail ?

O. HUSSARD : La loi de transformation de la Fonction publique, à laquelle FO s'est opposée, n'a pas bouleversé le comportement des agents au travail mais a affecté leur carrière professionnelle. Les dossiers d'avancements ne sont certes, plus traités en CAP, mais font l'objet d'un dialogue social à tous les niveaux, renforcé par le maillage territorial de FO Défense qui constitue une véritable force de notre syndicat.

FOE : Se sont-ils davantage tournés vers FO pour obtenir des informations et un soutien ?

O. HUSSARD : Globalement, les conditions de travail de travail des gestionnaires RH dans les établissements et les CMG se sont considérablement dégradées, en raison notamment de la baisse des effectifs.

À mon sens, ceci est lié principalement au manque de reconnaissance, à des outils informatiques totalement inadaptés, et à la perte d'expertise liée aux multiples restructurations. Certains personnels se sont trouvés bien seuls dans leurs établissements sans conseil ni information.

On note ainsi que les agents sont perdus et se tournent de plus en plus vers les organisations syndicales et Force Ouvrière en particulier pour pallier les manques de l'administration en matière de RH de proximité.



FO apporte à ses adhérents une aide et une expertise, mais ne peut se substituer au rôle de l'administration vis-à-vis de l'agent en sa qualité d'administré.

FOE : À l'approche des élections professionnelles et dans le contexte tendu sur les plans politique, économique et social que nous connaissons tous actuellement, quel message souhaitez-vous faire passer ?

O. HUSSARD : La réduction des effectifs, la concurrence avec le personnel militaire, la dégradation des conditions de travail devraient pousser les agents à rejoindre massivement FO Défense pour les protéger face à une administration de plus en plus brutale et qui tend à rogner les droits et les acquis des agents. Parfois, je suis un peu stupéfait par leur résignation.

FOE : As-tu le sentiment que les agents trouvent du sens à se rassembler autour des valeurs et des actions de FO ?

O. HUSSARD : Tant que FO Défense sera fidèle à ses valeurs d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et religieux, les agents se retrouveront dans ses combats.

FOE : As-tu un message à faire passer ?

Pour moi le message à faire passer aux 64 000 personnels civils du Minarm est que FO Défense est le seul syndicat qui ne fait ni de politique ni de cogestion avec l'administration. Il est le seul à porter la voix du personnel civil, défendre la feuille de paie, « le rôle et la place du personnel civil », les parcours professionnels et les conditions de travail.

Anne Khaznadar

Mobilisation du 18 septembre 2025



